

DECRET N°70-229/CP/SGG

du 5 Septembre 1970

portant nomination de Mr Expédit VIHO,
Administrateur, en qualité d'Inspecteur
des Affaires Administratives

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret N°132/PC/SGG du 11 août 1964, portant organisation,
fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des
Affaires Administratives ;
VU le Décret N°317/PR du 17 octobre 1968, fixant les indemnités
et les prestations en nature allouées aux Inspecteurs des
Affaires Administratives et aux Inspecteurs des Finances et
le décret N°70-39/D du 6 mars 1970 qui l'a modifié ;
Le Conseil des Ministres entendu,

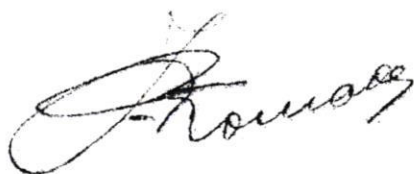
D E C R E T E :

Article 1er - Mr Expédit VIHO, Administrateur, est nommé
Inspecteur des Affaires Administratives.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet à compter de la
date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié au
Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1970

par le Conseil Présidentiel,

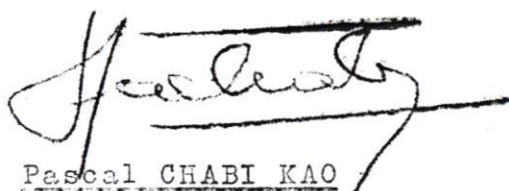


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 8 - MCP 4
CS 6 - Ministères 11 - SGG 4
Haussaires 3 - IAA 4 - Trésor 4
DB-CF-DC-IGF-DCCT-DN-Gde Chanc. 7
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 -
Intéressé 1 - DFP + s/dtions 6
DAI 4 - JORD 1.